

Méthode de détermination des prix des papiers et cartons à recycler

Octobre 2016

Informations techniques

1/ Champ

Relevé des prix constatés sur les marchés français pour les principales sortes marchandes de papiers et cartons à recycler, établi à partir des déclarations volontaires des entreprises adhérentes de COPACEL.

2/ Sortes retenues (sur la base des définitions de la norme NF EN 643 – version 2013)

• Sortes ordinaires

1.02.00 : Papiers et cartons mélangés

1.04.00/1.04.01/1.04.02 : Papiers et cartons ondulés pour emballages / Papiers et cartons ondulés ordinaires / Papiers et cartons ondulés

1.05.00/1.05.01 : Carton ondulé ordinaire / Carton ondulé

• Sortes à désencrer

1.09.00 : Journaux et magazines*

1.11.00** : Papiers graphiques triés, pour désencrage*

• Autres sortes et sortes supérieures

2.03.00/2.03.01 : Rognures blanches légèrement imprimées / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle

2.05.00/2.05.01/2.06.00/2.06.01 : Papiers de bureau triés ordinaires / Papiers de bureau triés / Archives couleur triés ordinaires / Archives couleur triés

3.03.00/3.03.01/3.04.00 : Rognures sans bois / Rognures sans bois spéciales / Rognures blanches

3.10.00/3.10.01 : Imprimés sans bois / Imprimés sans bois moyennement imprimés

3.17.00 : Rognures blanches

3/ Base

Déclaration volontaire des usines de recyclage.

4/ Publication

A partir d'octobre 2016, la grille indique, pour chaque sorte, la variation moyenne en euros par rapport au mois précédent des prix départ (hors coût de transport) à la tonne des papiers et cartons à recycler, conditionnés en balles quel que soit leur poids. La base de calcul correspond aux prix d'achat pratiqués par les usines de recyclage adhérentes de COPACEL, sur les différents marchés français des papiers-cartons à recycler, pondérés par les réceptions mensuelles de chaque sorte.

Comme la méthode de calcul des niveaux de prix permettant la détermination des variations mensuelles a changé en octobre 2016, il n'est pas possible de reconstituer une série de prix pour les mois postérieurs à cette date.

5/ Fréquence

Les résultats sont établis pour la dernière semaine de chaque mois, les questionnaires étant adressés aux adhérents au moins trois jours ouvrables avant.

La période de référence concerne les trois premières semaines du mois.

6/ Diffusion

L'information est publique et fait l'objet d'une diffusion systématique sur le site de COPACEL.

*Pour toute information merci de contacter : Daniela BARRAT, Responsable du Service Statistique et Conjoncture
(daniela.barrat@copacel.fr)*

* conditionnement en balles ou en vrac

** sortes en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)